

# L'ÉGLISE

**Institution – Constitution – Pouvoir**

par

AUGUSTE-ALEXIS GOUPIL, S. J.

Nouvelle édition

*à partir de la troisième édition revue et corrigée de 1934*

Éditions Saint-Remi

– 2017 –

**Nihil obstat :**

G. COURTADE, S. J.

*Lector theologiae.*

*Lutetia Parisiorum, die 7 martii,*

*in festo S. Thomæ Aquinatis.*

**Imprimatur :**

L. BOSSUET,

*Can Cens. lib.*

*Valle Guidonis, die 19<sup>e</sup> martii 1934.*



Du même auteur aux ESR :

LA VRAIE RELIGION, 175 p., 15 €

Éditions Saint-Remi  
BP 80 – 33410 Cadillac  
[www.saint-remi.fr](http://www.saint-remi.fr)

## PRÉFACE

La première édition de ce **Traité de l'Église** n'a pas été mise dans le commerce. Imprimée à l'usage seulement des auditeurs du *Cours supérieur de religion* fait chaque samedi 19, rue de Varenne, à Paris, elle n'avait été tirée qu'à quelques centaines d'exemplaires. Depuis plusieurs années, l'ouvrage était épuisé, et maintes fois une nouvelle édition m'avait été demandée. Le temps manquait pour la préparer. La voici enfin prête, je la livre au public.

Qu'il me soit permis de redire à propos de ce Traité ce que j'ai écrit de mes autres ouvrages : *La Grâce, Les Sacrements*. Ces volumes ne s'adressent pas aux théologiens de profession : ils leur paraîtraient trop élémentaires. C'est pour le public chrétien cultivé qu'ils ont été composés. Frayant leur route à mi-hauteur, presque à égale distance des savants ouvrages latins destinés aux spécialistes, et des manuels pour l'enseignement primaire et secondaire, ils visent à faciliter une étude plus profonde de la religion à cette élite, tous les jours plus nombreuse, d'hommes et de femmes instruits qui désirent mieux connaître la doctrine catholique et se rendre compte des raisons qui justifient leurs croyances. Peut-être même ces Traités peuvent-ils rendre quelque service aux membres du clergé, et leur permettre à l'occasion de revoir plus rapidement que dans les ouvrages latins telle ou telle partie de l'enseignement théologique.

Qu'on ne cherche donc ici ni controverses d'écoles, ni questions subtiles, ni surtout systèmes nouveaux. Tout au plus attirerai-je l'attention du lecteur sur l'étude spécialement poussée de la nécessité de l'Église et du célèbre axiome : *Hors de l'Église point de salut*. Je me suis au contraire efforcé d'exposer aussi simplement et clairement que possible l'enseignement traditionnel. « Mettre les dogmes en pleine lumière, en montrer l'enchaînement, en faire saisir les preuves, ouvrir au lecteur

l'entrée des trésors enfermés dans l'Écriture, les Pères, les Conciles tel est le but qu'on s'est proposé » (Préface du tome I *des Sacrements*). Tel ici encore a été mon dessein.

Il n'est pas besoin de signaler avec insistance l'intérêt des questions étudiées dans cet ouvrage. Peu de sujets sont aussi actuels. L'institution de l'Église par le Christ, la nature et les pouvoirs de cette société surnaturelle, sa nécessité pour le salut, ses relations avec la société civile, le Pape son chef suprême, l'autorité qu'il exerce et les droits qui lui appartiennent, son indépendance temporelle, il suffit d'énumérer ces matières pour en faire voir l'importance.

Ce m'est un devoir de justice et de reconnaissance de dire tout ce que je dois en ce travail au traité *De Ecclesia* (inédit) du R. P. de la Broise, S. J., mon savant compatriote, trop tôt enlevé aux sciences sacrées.

### **Note pour la troisième édition.**

Sauf quelques corrections de style, cette troisième édition est l'exacte reproduction de la seconde.

*Paris, le 19 mars 1934.*

# L'ÉGLISE

---

## PRÉLIMINAIRES

*L'Église et les desseins providentiels.* — Jésus-Christ est l'envoyé de Dieu. Il est venu nous le faire connaître (Jo. 1<sup>18</sup>), et il est venu aussi accomplir les desseins miséricordieux de son Père pour le salut de l'humanité (Ib. 17<sup>1-5</sup>). Par sa mort rédemptrice, le Fils de Dieu, le Verbe incarné, arrache les hommes au péché, les réconcilie à Dieu et les lui rend pour enfants.

Mais le sacrifice du Christ n'opère pas seulement un salut individuel ; c'est pour unir les enfants de Dieu en une société, en un corps, que Jésus a donné sa vie. Le grand-prêtre Caïphe, vouant le Christ à la mort, prophétisait sans le savoir ce grand dessein : « Vous ne songez pas, disait-il au Sanhédrin, qu'il vaut mieux pour vous qu'un seul homme meure pour tout le peuple, et que toute la nation ne périsse pas. — Or, il ne dit pas cela de lui-même, mais étant le grand-prêtre de cette année, il prophétisa que Jésus devait mourir pour la nation, et non seulement pour la nation, mais aussi pour réunir en un corps les enfants de Dieu qui étaient dispersés » (Jo. 11<sup>50-52</sup>). Cette société des enfants de Dieu, c'est l'Église du Christ, le bercail dont il est le pasteur, la vigne dont nous sommes les branches ; c'est son corps mystique dont nous sommes les membres, hors duquel il n'y a ni vie divine ni salut. Le Christ, montant au ciel, a établi son Église pour continuer son œuvre sur la terre, pour s'agréger tous les hommes et leur appliquer tous les fruits de la rédemption : « Allez donc,

faites disciples toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai ordonné » (Mt. 28<sup>19-20</sup>).

**Étude apologétique et théologique.** — Connaître intimement dans sa nature, sa constitution, ses propriétés, cette Église, institution du Christ, dépositaire unique et authentique de la religion qu'il est venu nous révéler, tel est le but d'une étude purement théologique du sujet, c'est-à-dire d'une étude qui suppose le caractère divin de l'Église.

Mais, le protestantisme et le rationalisme ayant nié ce *caractère divin*, et le schisme grec refusant à l'Église romaine cette prérogative divine *exclusive*, il nous faut donc établir apologétiquement cette vérité préliminaire : la religion du Christ se trouve dans l'Église catholique et en elle seule.

Nous verrons ensuite la nature et la constitution de cette Église.

**Valeur des documents employés.** — Ces documents sont l'Écriture, les Pères, les Conciles. Pour un catholique, ces documents ont leur pleine valeur de textes sacrés, de décisions infaillibles. Utilisés dans la controverse, ils ont seulement la valeur que leur reconnaissent nos adversaires, soit de documents historiques sincères, soit même de témoins sacrés, par exemple la Bible pour les protestants, ou encore les Pères et les premiers Conciles pour les schismatiques.

**Le mot Église : origine et sens.** — Le mot Église vient du latin *ecclesia*, qui est la transcription du mot grec *εχκλησια* et signifie étymologiquement : assemblée convoquée.

**Usage profane** chez les classiques grecs ce mot désigne toute assemblée, surtout l'assemblée politique des citoyens (voir Laurand, *Manuel des études grecques et latines*, I, n° 150).

**Usage religieux :** la langue hébraïque de l'Ancien Testament avait deux mots de sens presque identique pour exprimer l'idée d'assemblée, surtout l'assemblée religieuse d'Israël : gâhâl et êdâh. Le premier fut rendu en grec par εχχλησια, le second presque toujours par συναγωγη, Donc à l'origine les mots *église* et *synagogue* diffèrent à peine. Plus tard, et surtout dans les écrits du Nouveau Testament, le mot synagogue est réservé aux assemblées des Juifs, et le mot *église* à celles des chrétiens.

**Diverses acceptions du mot *Église*.** — L'Église chrétienne signifie donc toute la multitude unie à Dieu par le Christ.

Or cette multitude : ou bien est déjà couronnée dans le ciel, c'est l'*Église triomphante* ; ou bien souffre et se purifie dans le purgatoire, c'est l'*Église souffrante* ; ou bien combat sur la terre contre les ennemis du salut, c'est l'*Église militante*. Nous ne traitons ici que de cette dernière. -

Mais l'Église militante elle-même peut s'entendre au *sens large* ou au *sens restreint et propre*. Au sens large elle comprend tous les hommes qui sur terre, depuis Adam jusqu'à la fin des temps, s'attachent au Messie ou promis ou déjà venu, et qui selon les époques forment l'*Église des patriarches*, l'*Église de la loi mosaïque*, l'*Église de la loi évangélique* (voir Bossuet : *Discours sur l'histoire universelle*, IIe partie : La suite de la religion.) Mais proprement et au sens restreint, l'Église du Christ est seulement l'Église de la loi évangélique, la multitude de ceux qui professent la religion instituée par le Christ.

Enfin, le mot *Église* au sens propre est encore capable de deux acceptions : tantôt il signifie toute la multitude des chrétiens répandus sur toute la terre, et tantôt une Église particulière, un groupe déterminé de cette multitude ; ainsi. S. Paul s'adresse à l'Église de Corinthe, à l'Église de Thessalonique, etc. Tantôt encore, l'Église signifie toute la société chrétienne, pasteurs et fidèles, et tantôt ce mot désigne les seuls pasteurs ou les seuls

fidèles. Comparez le même emploi plus ou moins étendu du mot État. Il suffit de noter que le mot *église* désigne encore l'édifice où se réunit l'assemblée chrétienne.

**Définition provisoire.** — Nous étudions dans ce traité l'Église universelle, militante, du Nouveau Testament, qui est proprement l'Église chrétienne, et nous la définissons provisoirement : la société, des hommes qui, par la profession de la même foi et la participation aux mêmes sacrements, sous l'autorité des mêmes pasteurs et de leur chef, le Pape, constituent sur terre le royaume du Christ.

**Division du Traité.** — Il se divise en trois parties I. De l'existence de l'Église ; ses notes distinctives. — II. De la nature et de la constitution de l'Église. — III. Du pouvoir de l'Église et spécialement du Pape.



**PREMIERE PARTIE**  
**DE L'EXISTENCE DE L'ÉGLISE**  
**ET DE SES NOTES DISTINCTIVES.**

CHAPITRE PREMIER

**De l'existence de l'Église.**

***Proposition 1. Le Christ a institué lui-même une Église, c'est-à-dire une société distincte et visible où se trouve, et hors de laquelle ne se trouve pas, la religion chrétienne.***

*Explication des termes.* — Le mot Église a déjà été expliqué ; voyons les autres termes de la proposition :

**société** : une société est une réunion de plusieurs êtres intelligents qui poursuivent d'une façon durable une même fin. Réunion de *plusieurs* êtres, c'est bien évident : il faut être au moins deux (société conjugale) ; d'êtres *intelligents*, pour qu'ils connaissent et veuillent la même fin. Les animaux peuvent former des hardes, des essaims, non pas à proprement parler des sociétés. La *fin* de la société, c'est le bien même de cette société, poursuivi de façon durable ; c'est pourquoi le groupement doit être *stable*, permanent ; s'il est transitoire, il y a rassemblement et non société ; s'il est occasionnel, par exemple si nous nous mettons trois ou quatre à tirer une charrette qui s'embourbe, ce n'est pas là encore une société. Notons enfin que la poursuite durable d'une fin commune par un certain nombre d'êtres intelligents emporte nécessairement *une autorité* qui unisse les intelligences et les volontés en vue de la fin à obtenir ;

**société distincte**, c'est-à-dire séparée de toute autre, par exemple de la synagogue, de la société civile ;

**société visible**, en tant que société ; visible comme les autres sociétés par les manifestations extérieures de sa vie sociale, par

exemple sa hiérarchie, son culte, etc. ; si bien qu'à ces signes on puisse reconnaître ses membres et dire : celui-ci en fait partie, celui-là, non ;

**instituée par le Christ lui-même**, c'est-à-dire que l'Église a été instituée par le Christ sans mandataire ni intermédiaire. Comparons avec l'institution divine aussi, mais médiante, de la société familiale ou civile. Sans doute, c'est Dieu qui est l'auteur de la famille et de l'État, mais de quelle façon ? Intervient-il directement et de façon positive pour instituer cette famille, cet État ? Non, mais il a fait la nature humaine sociable, exigeant pour se propager et se perfectionner la famille et la cité. Donc *médiatement* Dieu est bien l'instituteur de la famille et de l'État, mais la cause immédiate de cette famille et de cet État ce sont les volontés de tels et tels hommes réalisant les tendances de leur nature. Au contraire, l'Église a été fondée *immédiatement* et de façon positive par le Christ Lui-même.

*Sens précis et note théologique de la proposition.* Nous disons que le Christ a fondé lui-même l'Église *substantiellement* telle qu'elle est maintenant ; mais évidemment nous ne prétendons pas que le Christ a lui-même institué toutes les fonctions secondaires actuellement existantes. Beaucoup de ces choses sont d'institution ecclésiastique, ainsi : le diaconat et les ordres mineurs, le célibat des prêtres, les cérémonies des sacrements. Bien que l'Église institue ces choses au nom et par le pouvoir du Christ, il n'en est lui-même qu'indirectement l'auteur.

Telle qu'elle est énoncée, la proposition est de *foi*. La voici résumée dans le serment anti-moderniste : « Je crois fermement que l'Église a été instituée directement par le Christ historique, comme il vivait parmi nous, et qu'elle a été fondée sur Pierre, le chef de la hiérarchie apostolique, et sur ses successeurs. »

*Erreurs opposées : 1. Certains hérétiques anciens : Pélagiens, Donatistes,* soutinrent déjà que l'Église était la société des seuls justes, donc

invisible. De même les disciples de *Wiclef* et de *Jean Huss* la définissaient la société des prédestinés.

2. *Protestants*. Rien n'a peut-être plus varié que leur doctrine de l'Église. Il faut lire sur ce sujet tout le livre XV<sup>e</sup> de l'*Histoire des Variations* de Bossuet. Voici ce qu'on peut dire de plus clair. D'après *Luther*, la vraie Église du Christ est invisible et constituée par les seuls justes connus de Dieu seul. Il y a toutefois une Église ou mieux des Églises visibles d'institution humaine où se trouvent mêlés justes et pécheurs. Tant qu'elles restent fidèles aux principes essentiels de l'Évangile, ces communautés sont en un sens vrai la légitime Église du Christ. Mais elles peuvent dégénérer ; ainsi a dégénéré l'Église romaine qui, sous la Papauté, était devenue la synagogue de Satan et l'Église de l'Antéchrist. — *Calvin* admet aussi cette idée d'une double Église, la visible étant la manifestation de l'invisible. Celle-ci est composée des seuls prédestinés, elle est « l'Église des promesses » du Christ et seule indéfectible.

3. *Les rationalistes-modernistes*. Là aussi grande diversité d'opinions dont voici l'idée générale : le Christ n'a prêché que la morale de l'amour du Père céleste, mais n'a pas fondé une religion nouvelle, ni enseigné des dogmes définis, ni institué des rites sacrés, ni en un mot établi une Église. Mais après sa mort ses disciples, sous la pression même de la persécution de leurs compatriotes, puis des Césars, se groupèrent en communautés distinctes, puis lentement, sous l'influence principalement du groupe romain et de l'esprit impérialiste de Rome, vers le milieu du III<sup>e</sup> siècle, s'organisèrent en Église une et universelle.

D'après *Loisy*, le Christ n'a pas même pu vouloir fonder une Église, puisqu'il annonçait la fin du monde prochaine et aussi son retour (*parousie*). Après sa mort, ses disciples l'attendirent d'abord ; puis comme il ne paraissait pas, et que pourtant il fallait vivre, ils s'organisèrent en société, et c'est l'Église, que la foi des chrétiens rattacha rétrospectivement au Christ. D'ailleurs, pour la

foi, le Christ est bien son fondateur, puisque « l'Église continue l'Évangile, maintenant devant les hommes le même idéal de justice à réaliser pour l'accomplissement du même idéal de bonheur » !

Contre toutes ces erreurs établissons notre proposition.

**Preuves.** — Il y en aura deux : l'une tirée des écrits du Nouveau Testament pris comme documents historiques dont la valeur est hors de conteste, l'autre des écrits de la plus ancienne tradition chrétienne.

### A. — Preuve tirée du Nouveau Testament.

1. *Preuve par les actes du Christ.* Dès le début de sa prédication, le Christ choisit un collège de douze apôtres qui confèrent en son nom un baptême nouveau (Jo. 4<sup>1</sup>) ; — Jésus déclare qu'un changement dans la manière d'adorer Dieu est imminent (Jo. 4<sup>19</sup>) ; — il appelle Pierre et ses compagnons à un nouveau ministère : « Désormais tu seras pêcheur d'hommes » (Mt. 4<sup>19</sup>) ; — il annonce qu'il va fonder une Église, dont Pierre sera le fondement et contre laquelle l'enfer sera impuissant (Mt. 16<sup>18</sup>) ; — cette Église jugera avec autorité, et ceux qui ne l'écouteront pas seront excommuniés (Mt. 18<sup>17</sup>) — il parle de brebis errant hors du bercail et qu'il groupera en un seul bercail (Jo. 10<sup>16</sup>) ; — il institue avant de mourir un nouveau sacrifice (Mt. 26<sup>26</sup>, Luc 22<sup>14</sup>) ; — il prie pour que tous ses disciples présents et à venir restent bien un (Jo. 17<sup>20</sup>) ; — après sa résurrection, il confère aux Douze le pouvoir de remettre les péchés (Jo. 20<sup>19</sup>), et à Pierre le principat promis (Jo. 21<sup>15</sup>) ; — il envoie enfin ses apôtres par toute la terre prêcher, baptiser, gouverner, et leur promet son assistance jusqu'à la fin du monde (Mt. 28<sup>19</sup>).

Par ces faits et d'autres semblables, nous voyons que le Christ a conçu le dessein, et l'a exécuté, de réunir tous les hommes en une société religieuse à laquelle ils seraient agrégés par un rite particulier, où ils auraient un but et des moyens communs, seraient soumis à une autorité visible, hors de laquelle on n'aurait

point de part aux biens promis par lui (Mc. 16<sup>15</sup>). Mais qu'est-ce donc, sinon instituer immédiatement une société religieuse visible telle que prétend l'être l'Église catholique ci-dessus définie ?

2. *Preuve par les paroles du Christ.* La même conclusion se dégage des textes évangéliques où le Christ parle de son œuvre et décrit la multitude de ses disciples : c'est une multitude distincte et des païens et de la synagogue (Mt. 5 : *Vos autem..., vos autem, non sic*) ; il la décrit comme une cité (Mt. 5<sup>14</sup>), comme une famille (*ib.* 24<sup>45</sup>), un groupe de convives où des indignes peuvent se glisser (*ib.* 22<sup>10</sup> ; 25<sup>2</sup>), un bercail soumis à un pasteur, hors duquel sont les loups et les voleurs (Jo. 10) ; — il l'appelle son épouse (Mt. 25<sup>1</sup>, Jo. 3<sup>29</sup>), son royaume (Mt. 13 en entier) ; c'est un arbre qui grandit, un champ où la zizanie se mêle au froment, un filet où sont mêlés bons et mauvais (*ib.*).

De toutes ces comparaisons ressort nettement l'idée principale d'une multitude à grouper, et que ses disciples après lui, ont charge de réunir. C'est cette réunion qui est l'Église du Christ.

3. *Preuve par un texte principal.* Le texte final de saint Matthieu 28<sup>18-20</sup> est à considérer en particulier. C'est la *mission* des Apôtres après la résurrection. On y trouve en résumé les trois éléments essentiels de cette société religieuse : *profession de la même foi* : « enseignez toutes les nations... » — *participation aux mêmes rites* : « les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit... » — *soumission aux mêmes chefs* : « leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé ; et voici que je suis avec vous... »

4. *Preuve par les Actes des Apôtres.* Cette preuve est celle de la vie même de l'Église au sortir de son institution par le Christ. Au lendemain de son Ascension, nous voyons se développer, s'organiser et se répandre la société qu'il a fondée et dont il a tracé les lois. Il faut ici prendre en main le livre sacré et suivre cette histoire. Donnons-en un résumé :

Nous y voyons les chrétiens formant au milieu de la foule juive un groupe bien distinct et indépendant ; on y entre par un

rite spécial, le baptême ; on y célèbre la fraction du pain, qui est le culte particulier de la nouvelle société ; on y constate une entière union nouée par les liens d'une foi commune, d'une charité parfaite, d'une autorité, celle des Apôtres, obéis de tous ceux qui se réclament du Christ.

Citons quelques textes : *même foi* : « Ceux qui reçurent la parole de Pierre furent baptisés... Ils persévéraient dans l'enseignement de la doctrine des Apôtres » (Act. 2<sup>41</sup>) ; — *mêmes rites* : « Ils dirent à Pierre : Que ferons-nous ? Pierre répondit : « Que chacun de vous soit baptisé » (ib. v. 33) ; « Ils étaient assidus à l'enseignement des Apôtres, aux réunions communes, à la fraction du pain et aux prières » (2<sup>42</sup>) ; — *mêmes chefs* : ils apportent aux pieds des Apôtres leurs biens mis en commun (2<sup>44-45</sup> -5<sup>1-11</sup>) ; les Apôtres choisissent les diacres, convoquent l'assemblée, imposent les mains aux élus (ch. 6), confirment les nouveaux baptisés (8<sup>14</sup>), instituent des collèges sacerdotaux dans les villes évangélisées (lire les missions de saint Paul, Actes, ch. 13 à 21), forment un concile qui résout les difficultés, prescrit des lois et punit les délinquants (Actes, ch. 15).

Et toute cette institution est rapportée par eux au Christ : l'Église est une maison spirituelle bâtie sur le fondement des Apôtres et dont la pierre angulaire est le Christ (Eph. 2<sup>19</sup>) ; le Christ est la tête de l'Église, son corps, son épouse, qu'il a acquise au prix de son sang (*ib.*) ; et les Apôtres proclament que leur autorité vient de Dieu et du Christ (voir le début des lettres de Paul).

Enfin, que cette Église soit visible, tous les textes que nous venons d'alléguer le montrent à l'évidence. L'Église invisible des protestants est une invention gratuite. En imposant la profession d'une même foi, la participation aux mêmes rites, l'obéissance aux mêmes chefs, le Christ a fondé son Église unique. Or ces trois liens qui sont extérieurs, sensibles, visibles font aussi une société qui a ces caractères. Donc l'imaginaire société invisible de Luther

et de Calvin n'est pas l'institution du Christ.

### **B. — Preuve tirée de l'ancienne Tradition.**

Les plus anciens écrits des Pères nous montrent en effet que, dès l'origine et sans interruption, les chrétiens ont compris comme les Apôtres, comme le Christ, cette institution de l'Église, société distincte, visible, hiérarchisée sous l'autorité suprême du Pape, et qui seule mène au salut. Les textes rempliraient un volume ; donnons du moins quelques indications.

Dans la *Didaché* (Doctrines des Douze Apôtres, écrite vers l'an 80) on trouve déjà des prières eucharistiques pour l'Église (voir surtout 9<sup>4</sup> 10<sup>3</sup>). — *Clément de Rome*, dans sa 1<sup>ère</sup> lettre aux Corinthiens (vers l'an 95), traite de la hiérarchie de l'Église, n<sup>os</sup> 40-45. Noter que cette lettre du Pontife de Rome a pour but de réprimer avec autorité les séditions soulevées dans l'Église de Corinthe contre les prêtres de cette Église. — *Saint Ignace d'Antioche* (martyr en l'an 107) recommande dans sa lettre aux Tralliens le respect et la soumission « aux évêques, aux prêtres, aux diacres. Sans cette hiérarchie il n'y a plus d'Église ». Et encore aux Philadelphiens : « Si quelqu'un suit les fauteurs de schisme, il n'obtiendra pas l'héritage du royaume céleste. » — *Saint Polycarpe* (martyr vers 155) écrit aux Philippiens : « Il faut être soumis aux prêtres et aux diacres comme à Dieu. » — De même *Hermas, Hégésippe, Irénée* (vers 125-202) dont on a pu dire : « Il est le premier théologien de l'infaillibilité de l'Église » (Batiffol) ; — *Clément d'Alexandrie, Tertullien* (vers 160-220) qui rappelle que l'autorité de l'Église tranche en dernier appel toutes les controverses parce que « l'Église a tout reçu des Apôtres, comme les Apôtres du Christ et le Christ de Dieu ». — Rappelons enfin la belle parole de saint Cyprien (200-258) dans son *Traité de l'Unité de l'Église* : « Tout illuminée de la lumière de Dieu, l'Église épand ses rayons dans tout l'univers... Et désormais il ne peut avoir Dieu pour Père celui qui n'a pas l'Église pour mère. »

Nous voilà au milieu du III<sup>e</sup> siècle ; dès lors les textes des Pères sont innombrables.

Il apparaît donc clairement que, si haut que l'on remonte, toute la Tradition chrétienne a rapporté immédiatement au Christ la fondation d'une société, société distincte, visible, où se trouve, et hors de laquelle ne se trouve pas, la religion chrétienne, et cette société c'est l'Église.

**C. — Preuve tirée des prophéties de l'Ancien Testament** (simple indication).

Nous savons que les prophéties concernant le Messie se sont accomplies en Jésus. Or ces prophéties décrivent toujours, en même temps que le Messie, son royaume, royaume visible dont elles décrivent les splendeurs, les luttes, les victoires. Il se composera des vrais adorateurs de Dieu, pris tant parmi les Juifs que parmi les Gentils ; et ceux qui en seront exclus seront aussi étrangers à Dieu.

Donc ces prophéties insinuent tout au moins qu'avec Jésus existe dans le monde un royaume de Dieu visible, et quel est-il, sinon l'Église ?

Remarquons que la promesse du royaume faite aux Juifs était conditionnelle et dépendait de leur fidélité. Toutefois leur péché n'a pas anéanti la promesse divine, mais elle a passé aux Gentils (Mt. 21<sup>43</sup>) et à l'Église, devenue le nouvel Israël (Rom. 9<sup>6-9</sup>).

***Quand l'Église a-t-elle commencé ?*** — Le Christ a formé peu à peu son Église pendant toute sa vie publique, par la prédication de sa doctrine, l'institution des sacrements, le choix du groupe apostolique et de son chef Simon-Pierre. Les Pères aiment à voir l'Église sortant mystérieusement (sang et eau, symbole de l'Eucharistie et du Baptême) du côté ouvert du Christ sur la Croix. Mais ce n'est qu'après sa résurrection qu'il a complété l'institution de cette société en conférant l'autorité suprême à Pierre.



Enfin c'est au jour de la Pentecôte par l'effusion du Saint-Esprit que l'œuvre a été achevée et la mission de l'Église promulguée.

**Corollaire :** *L'Église visible est « l'Église des promesses ».* — Contre l'erreur protestante, il importe de bien montrer que cette Église visible fondée directement par le Christ est bien aussi la même Église à qui ont été faites les promesses de stabilité et d'indéfectibilité ; si bien que la distinction des protestants entre une Église visible corruptible et une Église invisible seule incorruptible est tout à fait arbitraire. En voici les preuves :

1. — Il est bien évident que les promesses du Christ s'adressent à l'Église qu'il a instituée. Or le Christ n'a institué qu'une seule Église et qui est visible. C'est donc bien cette Église visible qui est aussi l'Église des promesses.

2. — Plus clairement encore : A qui le Christ fait-il ses promesses ? A une Église qui lie et délie sur la terre, qui enseigne et qui baptise, qui est bâtie sur Pierre. Mais tout cela : lier et délier, enseigner et baptiser, être bâtie sur Pierre ne convient qu'à une Église visible. C'est donc bien à l'Église visible que s'adressent les promesses du Christ.

3. — Il est également évident que les promesses messianiques de l'Ancien Testament, qui se sont réalisées dans l'Église, s'adressaient à une société visible et non à une multitude invisible.

**Objections.** — Les Protestants élèvent d'ordinaire trois objections contre la visibilité de l'Église. Les voici :

I. - Le Christ lui-même compare son royaume à un *trésor caché* (Mt. 13<sup>44</sup>) ; donc l'Église est invisible. - *Réponse* : un trésor caché, mais qu'on peut découvrir, n'est donc pas totalement invisible, comme doit l'être la prétendue Église des justes ; autrement, comment le découvrirait-on ? D'ailleurs l'objection procède d'une

inintelligence de la parabole. Elle n'a pas pour but en effet de décrire la *nature* du royaume, mais, comme la parabole de la perle précieuse, elle met en lumière la *valeur suprême* de ce royaume : il faut renoncer à tout (vendre tout) pour l'acquérir. La parabole n'insiste donc pas sur le fait du secret, mais sur la valeur du trésor.

2. — Aux Pharisiens qui lui demandent : « Quand vient le royaume de Dieu ? » le Christ répond : « Il ne vient pas avec pompe ; on ne dira pas : le voici, ou le voilà ; car, voyez, le royaume de Dieu est *au milieu de vous* » (Luc 17<sup>20</sup>).

Les Protestants, pour renforcer l'objection, traduisent le texte grec *εντο υμν* par *au dedans de vous*, soulignant ainsi le caractère spirituel, donc invisible du royaume.

*Réponse* : a) Nous admettons que le royaume est *aussi* spirituel et intérieur, mais non exclusivement ; b) mais nous disons que l'expression contestée signifie également : parmi vous, *au milieu de vous*, et que ce sens est ici bien mieux justifié. A qui en effet le Christ s'adresse-t-il ? Aux Pharisiens hostiles. Peut-il vraiment leur dire que son royaume est déjà établi dans leur cœur ? C'est insensé. Quel est donc le sens exact du passage ? le voici : Les Pharisiens attendent un royaume politique, une manifestation grandiose d'un Messie temporel. Jésus répond à cette préoccupation Mon royaume ne se produira pas avec éclat ; on ne dira pas de lui comme dans une arrivée triomphale : Le voici ! le voilà ! Il est déjà d'ailleurs réalisé au milieu de vous.

3. — L'Église nous est proposée dans le Symbole comme *objet de foi*. Or, l'objet de foi est invisible. — *Réponse* : De même que les Apôtres voyaient le Christ dans tout son être extérieur et croyaient à sa divinité cachée, de même nous voyons de l'Église sa forme extérieure et sociale : cette société une et distincte ; mais nous atteignons par la foi seule son caractère divin de société surnaturelle, dotée par le Christ de pouvoirs et de moyens surnaturels, pour conduire les âmes à une fin surnaturelle. Autre

---

chose donc est ce que nous voyons de l'Église, et autre chose ce que nous croyons de la même Église.

## CHAPITRE II

### Des notes distinctives de l'Église.

**Lien avec ce qui précède.** — Le Christ a fondé, nous l'avons vu, une Église visible, qu'il a chargée de continuer sa mission : le salut des âmes. Et cette Église il l'a voulue essentiellement unique : un seul berceau, un seul corps, une unité qui a pour modèle l'unité même divine (Jo. 10<sup>16</sup>, 11<sup>52</sup>, 17<sup>20-21</sup>).

Or, voici au contraire que plusieurs Églises, et opposées, se présentent comme l'Église du Christ. Une seule évidemment est la véritable ; comment la discerner ? C'est *nécessaire*, puisque seule la vraie Église du Christ conduit au salut ce doit être *facile*, à cause de cette nécessité même qui s'impose à tous ; et d'ailleurs le Christ a comparé lui-même son Église à une ville située sur une montagne, donc bien en vue (Mt. 5<sup>14</sup>).

La question est donc celle-ci : De toutes les Églises qui se présentent comme l'Église du Christ, quelle - est la vraie ?

**Notes distinctives.** — Ce sont les caractères par lesquels la vraie Église peut être *discernée* des Églises fausses. Il ne faut pas confondre ces trois notions : voir, connaître, discerner. *Voir* désigne simplement la première saisie d'un objet par le regard ou par l'esprit : on sait qu'il est ; *connaître* marque une prise de possession plus profonde et atteint ce qu'est l'objet : on sait quel il est ; *discerner* suppose une réflexion, une comparaison qui mesure l'objet et l'oppose à un autre : on sait que cet autre n'est pas lui. On appelle *notes* les caractères qui servent à faire ce discernement.

Il y a des notes négatives et des notes positives : *a) notes négatives* : ce sont celles dont l'absence suffit pour que je dise : cette Église n'est pas la vraie Église du Christ, ainsi l'absence

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉFACE .....</b>	<b>3</b>
<b>PRÉLIMINAIRES .....</b>	<b>5</b>
<b>PREMIERE PARTIE DE L'EXISTENCE DE L'ÉGLISE ET DE SES NOTES DISTINCTIVES.....</b>	<b>9</b>
CHAPITRE PREMIER De l'existence de l'Église.....	9
CHAPITRE II Des notes distinctives de l'Église.....	20
A. — Unité.....	24
B. — Sainteté.....	33
C. — Catholicité.....	48
D. — Apostolicité.....	57
<b>SECONDE PARTIE DE LA NATURE ET DE LA CONSTITUTION DE L'ÉGLISE. ....</b>	<b>66</b>
PRÉAMBULE Notions philosophiques sur la société.....	66
CHAPITRE PREMIER De la fin de l'Église et de quelques propriétés étroitement liées avec cette fin.....	73
A. — Fin de l'Église.....	73
B. — Propriétés de l'Église.....	79
APPENDICE. Des avantages même temporels que procure l'Église aux individus et aux sociétés.....	98
CHAPITRE II Des membres de l'Église.....	102
APPENDICE. <i>Quelques mots sur la Communion des saints.</i> .....	109
CHAPITRE III Relations de l'Église à la Trinité, au Christ, à la B. V. Marie. Paraboles concernant l'Église.....	114
<b>TROISIÈME PARTIE. DU POUVOIR DE L'ÉGLISE.....</b>	<b>119</b>
CHAPITRE PREMIER Nature et étendue du pouvoir de l'Église.....	120
A. — Pouvoir d'ordre.....	120
B. — Pouvoir de magistère.....	122
1° EXISTENCE DU MAGISTÈRE INFALLIBLE.....	122
2° OBJET ET ÉTENDUE DU MAGISTÈRE.....	127
3° QUELQUES CONSÉQUENCES ET APPLICATIONS DU MAGISTÈRE.....	130
C. Pouvoir de juridiction.....	133
CHAPITRE II Du sujet de l'autorité et spécialement du Pontife Romain.....	139

<i>I° Du Pontife romain.</i> .....	139
NOTIONS PRÉLIMINAIRES. ....	139
A. — Le fait de la primauté.....	141
B. — Nature de la primauté.....	146
<i>II° Des Évêques et des Conciles.</i> .....	151
A. — Du pouvoir des Évêques.....	151
B. - Pouvoir des Conciles.....	156
CHAPITRE TROISIÈME Relations entre l'Église et l'État. ....	160
1° Doctrine catholique sur les rapports de l'Église et de l'État.....	161
II° L'Église et le droit d'enseigner. ....	166
III° De la souveraineté temporelle du Pape.....	168

## Table en 20 propositions démontrées :

- Proposition 1.** Le Christ a institué lui-même une Église, c'est-à-dire une société distincte et visible où se trouve, et hors de laquelle ne se trouve pas, la religion chrétienne. ....9
- Proposition 2 :** La vraie Église du Christ doit être une par la foi totale. ....25
- Proposition 3 :** La vraie Église du Christ doit être une dans son gouvernement. ....26
- Proposition 4 :** La vraie Église doit être sainte. ....35
- Proposition 5 :** La vraie Église doit être catholique. ....50
- Proposition 6 :** La vraie Église doit être apostolique. ....59
- Proposition 7 :** Le Christ a confié à son Église la continuation de sa mission : le salut éternel des âmes. ....73
- Proposition 8 :** Le Christ a confié et son Église tout ce qui regarde le salut ; et comme toute grâce nous est donnée par les mérites du Christ, ainsi toute grâce nous est donnée en relation avec l'Église. D'où il suit que l'Église est nécessaire au salut, non seulement de nécessité de précepte, mais aussi de nécessité de moyen ; et personne ne peut être sauvé sans lui appartenir ou en effet ou de désir. ....79
- Proposition 9 :** L'Église est une société surnaturelle et distincte. « Bien que l'Église, tout comme la société civile, soit une société composée d'hommes, toutefois, en raison de la fin qui lui est assignée et des moyens par où elle y tend, elle est surnaturelle et spirituelle et c'est pourquoi elle se distingue et diffère de la société civile » (Léon XIII, Encyc. Immortale Dei). ....89
- Proposition 10 :** « L'Église, dit encore Léon XIII, est de droit et dans son ordre une société parfaite, puisque par la volonté et le bienfait de son Fondateur elle possède en soi et par soi tous les moyens nécessaires à son existence et à son action. Et comme la fin où tend l'Église est la plus noble de toutes, ainsi son pouvoir est le plus excellent, et ne peut être tenu pour inférieur au pouvoir civil ni lui être soumis en aucune façon » (loc. cit.). ....91
- Proposition 11.** - C'est à l'Église visible, nous l'avons dit plus haut, que le Christ a promis l'indéfectibilité. Qu'est-elle ? Une prérogative par laquelle

L'Église, à cause de l'assistance efficace du Christ, demeurera inébranlable jusqu'à la fin du monde et telle qu'elle a été instituée..... 97

**Proposition 12.** Dieu n'a pas laissé au jugement privé l'interprétation de sa parole ; mais il a confié au magistère infallible de l'Église la charge de conserver et d'exposer la vérité révélée..... 122

**Proposition 13.** L'objet principal du magistère sont les vérités révélées, selon leur mode de révélation ; l'objet secondaire, tout ce qui est étroitement lié à la révélation et nécessaire à sa conservation..... 128

**Proposition 14 :** L'Église a sur ses membres, en vue de la fin surnaturelle, un plein et indépendant pouvoir législatif, judiciaire et coactif. .... 133

**Proposition 15 :** Le Christ a confié directement et immédiatement à Pierre la primauté de juridiction, c'est-à-dire la pleine autorité pour enseigner et gouverner toute l'Église. .... 141

**Proposition 16 :** Le Christ a voulu que Pierre eût à perpétuité des successeurs dans sa primauté..... 143

**Proposition 17 :** Les Pontifes romains sont les successeurs de Pierre dans la primauté..... 145

**Proposition 18 :** Le Pontife romain parlant « ex cathedra » jouit personnellement de la même infallibilité que l'Église..... 149

**Proposition 19 :** Chaque Évêque a sur ses diocésains la juridiction ordinaire, renfermant le pouvoir d'enseigner et de gouverner. .... 151

**Proposition 20 :** Bien que chaque évêque ne soit pas infallible, cependant le magistère ordinaire et universel de l'Église enseignante dispersée par le monde est infallible dans l'exposition de la foi. .... 155